

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2025 – 032

Objet : Marché public de prestation d'entretien des espaces verts et d'espaces naturels (marché n°2416) - Attribution

Le Maire de Vétraz-Monthoux,
En application de l'article L2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants relatifs à la passation des marchés en procédure adaptée,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L. 2113-12 relatifs aux marchés réservés.

Considérant que le marché public de prestation d'entretien des espaces verts et d'espaces naturels se termine au 18 avril 2025,

Considérant la nécessité de relancer un marché public de prestation des espaces verts et d'espaces naturels.

Considérant que le marché public de prestation des espaces verts et d'espaces naturels est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique conformément à l'article L 2113-13 du Code de la Commande Publique.

Considérant que la durée du marché est d'un an, reconductible trois fois un an, et que le montant annuel maximum est de 50 000,00 € HT, aucun montant minimum n'est fixé.

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 07 février 2025 et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation www.mp74.fr le 7 février 2025,

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 10 mars 2025 à 12h00,

Considérant qu'un candidat a répondu dans les délais.

Considérant le tableau d'analyse des offres du marché présentant l'offre de l'entreprise LES BRIGADES VERTES DU GENEVOIS comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection définis dans le règlement de consultation des entreprises, pour un montant fictif de 4 000,00 € HT.

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché à l'entreprise LES BRIGADES VERTES située Espaces Claudius Vuargnoz, 9, Chemin de Narulles 74380 CRANVES SALES, offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec l'association retenue.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 15/04/2025

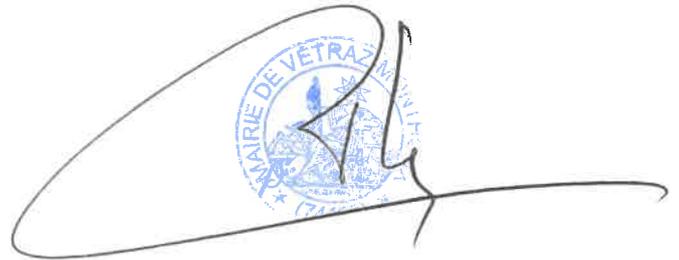
Le Maire,

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le



Signature of Monsieur le Maire over the official stamp of the Mairie de Vétraz-Monthoux.



Signature of Patrick Antoine, Maire, over the official stamp of the Mairie de Vétraz-Monthoux.